

COMITÉS THÉMATIQUES

MISSION, VISION ET VALEURS

Respecte les orientations adoptées relativement à la mission, la vision et les valeurs de la Concertation, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

S'assure du respect de la mission, la vision et les valeurs de la Concertation, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

RÈGLES, FONCTIONNEMENT ET MODÈLE ORGANISATIONNEL

Respecte les orientations adoptées relativement aux règles, fonctionnement et au modèle organisationnel, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

PLAN D'ACTION ANNUEL

Détermine les ajouts, suppressions et modifications à apporter aux actions en fonction des objectifs reliés aux objectifs du plan d'action qui les concernent, en collaboration avec la coordination;

Soumettent les ajouts, suppressions et modifications à apporter aux actions au conseil d'administration;

Accueille les questions et recommandations du conseil d'administration avant de présenter les propositions à l'assemblée régulière des partenaires;

Répond s'il le souhaite aux questions et recommandations du conseil d'administration avant de présenter les propositions à l'assemblée régulière des partenaires;

Supporte les porteurs et la coordination dans la mise en œuvre des actions relatives aux thématiques traitées dans le comité;

DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ÉCOSYSTÉMIQUE

SUR 3 ANS

Met en œuvre et réalise la planification stratégique à travers les plans d'action annuels;

BILAN ANNUEL ET PERSPECTIVES

Effectue le bilan de ses travaux et de son fonctionnement et le transmet à la coordination;

Met en œuvre les recommandations émanant de l'exercice de bilan de l'assemblée régulière des partenaires;

COMITÉS THÉMATIQUES

COMITÉS THÉMATIQUES

Réalise le mandat donné par l'assemblée régulière des partenaires;

Établit son mode de fonctionnement interne;

Nomme une personne responsable du comité qui travaillera en collaboration avec la coordination;

Effectue le suivi et l'évaluation de son mode de fonctionnement en collaboration avec la coordination;

Élabore et propose des stratégies utilisées pour arriver à contribuer aux objectifs du plan d'action annuel et plus largement, de la planification triennale, en collaboration avec la coordination;

Décide et/ou adopte les stratégies utilisées pour arriver à contribuer aux objectifs du plan d'action annuel et plus largement, de la planification triennale;

Réalise les stratégies adoptées;

PRÉPARATION ET SUIVI DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES PARTENAIRES

Soumet des sujets à traiter en assemblée régulière à la coordination;

Effectue les suivis nécessaires demandés en assemblées régulières le concernant;

GESTION FINANCIÈRE

Présente des demandes de budget supplémentaire en cours d'année au conseil d'administration, au besoin;

AUTRES

Détermine son fonctionnement interne;